

N° 1928 – MO 787

N° référence : 01.0302.0587

Dépôt : 29.06.2026

Traitement Bureau CDV : 06.07.2026

Développement/Urgence : OUI/NON

Délai de réponse : Selon dév.

Motion du PSA intitulée : « Moutier, ville fraîche ! »

Proposition

Le Conseil municipal est chargé d'évaluer et de mettre en place une stratégie communale « Moutier, ville fraîche » visant à adapter progressivement l'espace public prévôtois aux épisodes de canicule et aux effets des îlots de chaleur.

Dans ce cadre, le Conseil municipal est notamment invité à :

- évaluer la situation actuelle de la commune au regard des îlots de chaleur et identifier les secteurs les plus sensibles, notamment les cours d'école, les arrêts de transports publics et les grands espaces minéralisés ;
- examiner dans quelle mesure les recommandations du guide cantonal jurassien « 5 mesures pour lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur » sont déjà mises en œuvre à Moutier et quelles mesures pourraient être développées ;
- établir un programme progressif de végétalisation et d'ombrage des espaces publics, en portant une attention particulière aux établissements scolaires (avec une meilleure valorisation de l'eau comme élément de rafraîchissement urbain) ;
- analyser les possibilités d'encourager les toitures végétalisées lors de nouvelles constructions ou de rénovations importantes des bâtiments communaux, voire, lorsque cela est possible, auprès des propriétaires privés ;
- présenter au Conseil de Ville un calendrier des mesures envisageables, accompagné d'une estimation financière.

Développement

Les épisodes de fortes chaleurs, telles que celle que nous vivons actuellement en juin 2026, deviennent plus fréquents, plus précoces et plus intenses. Les centres urbains sont particulièrement concernés en raison du phénomène d'îlot de chaleur : les surfaces minérales accumulent la chaleur durant la journée et la restituent durant la nuit, ce qui entraîne une augmentation sensible des températures ressenties. Cette évolution affecte directement la qualité de vie de la population. À Moutier, comme dans l'ensemble des villes suisses, les personnes âgées, les jeunes enfants et les personnes les plus vulnérables sont les premières touchées par la canicule. Toutefois, l'ensemble des Prévôtoises et des Prévôtois subit désormais les effets des fortes chaleurs.

Conscient de ces enjeux, le Canton du Jura a élaboré un guide destiné aux communes, intitulé « 5 mesures pour lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur ». Celui-ci met en évidence plusieurs pistes d'action concrètes : augmenter la végétalisation, développer les zones d'ombre, préserver les circulations d'air, limiter l'imperméabilisation des sols et mieux gérer la présence de l'eau dans les espaces publics.

Ces recommandations constituent une excellente base de réflexion pour Moutier.

La végétalisation représente sans doute l'un des moyens les plus efficaces pour rafraîchir durablement les espaces publics. Les arbres procurent un ombrage naturel, améliorent le confort thermique et participent à la biodiversité urbaine. Les cours d'école méritent à cet égard une attention particulière : elles accueillent quotidiennement de nombreux enfants durant les périodes les plus chaudes de l'année scolaire.

Quant aux toitures végétalisées, elles offrent aujourd'hui une réponse reconnue aux défis climatiques. Elles contribuent à réduire les températures des bâtiments, améliorent la gestion des eaux pluviales et favorisent la biodiversité. Sans imposer de nouvelles obligations, la Commune pourrait examiner comment encourager progressivement leur développement, en particulier sur son propre patrimoine immobilier.

La présente motion ne vise pas à engager immédiatement des investissements importants. Elle propose avant tout de doter Moutier d'une vision d'ensemble permettant de planifier progressivement les adaptations nécessaires, en tenant compte des priorités, des contraintes financières et des opportunités de subvention.

Une ville plus ombragée, plus végétalisée et plus agréable à vivre constitue non seulement une réponse aux défis climatiques, mais également un investissement durable en faveur de la santé publique, de la qualité de vie et de l'attractivité de Moutier.

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 29 juin 2026

Signature (s) :

Parti socialiste autonome (PSA), Mme Sandra Monnerat Choffat, 1^{ère} signataire (11)

Mmes Corinne Schwab, Pauline Weiss, Sandrine Juillard,
Barbara Denime

MM. Daniel Heizmann, Christophe Winistoerfer, Patrick Jobin,
Patrizio Robbiani, Jérôme Nicoulin, Cédric Erard